



LES MANAGERS DE LA CPU

LES NOUVEAUX PATRONS

Du 25 au 27 mars 2009, la Conférence des Présidents d'Universités (CPU) a tenu son colloque annuel à Brest sur le thème « l'université, acteur économique ». Tout un programme, si l'on se souvient que les 20 propositions issues du colloque annuel de la CPU de mars 2007 à Metz ont fourni à Nicolas Sarkozy le socle et l'argumentation de la loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités que sa ministre de l'Enseignement Supérieur a été chargée de mettre en place dès son arrivée aux affaires au printemps 2007. Le pouvoir en sera d'ailleurs très rapidement reconnaissant puisque le rôle et la place de la CPU dans le paysage universitaire sont légitimés par la loi LRU et qu'elle est désormais reconnue d'utilité publique.

On n'aura pas oublié qu'au prétexte d'une meilleure « gouvernance » et d'une supposée « autonomie » libératrice réclamées par la CPU, le gouvernement imposait en août 2007 une privatisation de fait des universités.

Chaque établissement est transformé en une unité de production spécifique dirigée par un président « stratège » aux pouvoirs accrus.

Véritable chef d'entreprise, doté d'un budget global incluant la masse salariale, il est chargé de mettre en œuvre une gestion managériale soumise aux impératifs édictés par le gouvernement.

Avec la loi LRU, les Présidents gagnent peut-être en « autonomie » managériale, mais les universités y perdent leur indépendance : elles seront désormais soumises aux règles du marché et à la concurrence.

Derrière l'« autonomie », se cache le désengagement financier de l'État et la loi LRU leur donne tous les moyens de s'affranchir du « carcan » national et leur enjoint de faire appel aux capitaux privés (fondations, Partenariats Publics Privés, externalisation de tout ou partie des services notamment) pour assurer leurs activités et leur développement.

Constatant, un peu tard, que la logique de leurs propositions ne leur était pas si favorable, notamment en termes budgétaires, les Présidents d'université réclament aujourd'hui la définition d'« un modèle français pour les Universités » (proposition 9).

En fait, ils demandent des garanties nationales pour assurer leur survie sur les territoires, alors même que la loi LRU et les décrets qui en découlent ont mis à mal les garanties nationales existantes :

- celles des enseignants-chercheurs et, à terme, de tous les personnels (notamment par la modulation des services et la déconcentration des actes de gestion de l'État vers les présidences d'universités) ou
- celle du cadre national des diplômes.

Le colloque annuel s'inscrivait très précisément dans la logique de la politique européenne définie par le processus de Bologne et la stratégie de Lisbonne. Conformément aux préconisations de l'Organisation Mondiale du Commerce, elle a imposé au niveau supra-national, sans aucun débat au niveau des états membres, un **marché de la connaissance**.

Les Présidents d'université entrent ainsi de plein pied dans la gestion des universités-entreprises.

Pour préserver leur potentiel et leur capacité d'action, à l'image des organisations patronales, la CPU réclame à l'État de garantir la pérennisation de leurs ressources, la régulation de la création d'entités concurrentes et la gouvernance des instances territoriales de coopération, associant public et privé (propositions 1 et 10).

Même si la CPU s'inquiète de la logique d'un système qu'elle a largement contribué à mettre en place, elle y adhère sans état d'âme :

- les sources de financement privé des universités doivent être développées et élargies (propositions 5 et 7),
- les activités des universités doivent être régies par des contrats d'objectifs aux différents niveaux (proposition 8),
- la recherche constitue un investissement qui doit produire un retour sur investissement (proposition 2),
- les universités doivent participer à l'évaluation des marchés et être acteur de l'« ajustement prospectif des compétences » sur des territoires donnés (propositions 3 et 4).

Tout cela est à mille lieues des revendications actuelles de la communauté universitaire, en lutte depuis 10 semaines et mobilisée à Brest pour un accueil « chaleureux » de la CPU et du gratin de l'Enseignement Supérieur qui les a contraint à , délocaliser leur colloque.

Les synthèses et propositions qui en sont sorties nous incitent à continuer de s'opposer à cette politique qui compromet durablement et en profondeur le Service Public d'Enseignement Supérieur et de Recherche en même temps qu'elle remet fondamentalement en cause les valeurs d'indépendance et d'égalité attachées à la Fonction Publique, notamment :

les 28 avril et 1^{er} mai

J'adhère à la FERC-Sup CGT La CGT dans l'Enseignement Supérieur

Nom : Prénom :

Grade :

Adresse personnelle :

Adresse professionnelle :

Tél. : Portable :

Courriel :

Bulletin à retourner à : la FERC-Sup CGT – case 544 – 263 rue de Paris - 93515 MONTREUIL CEDEX
tél : 01.48.18.82.68 – fax : 01.49.88.07.43 – ferc-sup@ferc.cgt.fr - site : www.ferc-sup.cgt.fr